



Cette imposition devra être mise en recouvrement tout au moins dans la proportion nécessaire, et dans la mesure où les recettes produites par la vente de l'eau seraient insuffisantes dès l'année 1952.

Pour satisfaire à la condition ainsi posée par le Crédit Agricole, la commune de Rezé déclare garantir l'emprunt du Syndicat à concurrence d'un capital de 12.500.000 francs, dont l'annuité pour 30 ans et au taux d'intérêt de 3% est de 637.750 frs et pour assurer, si besoin est, le paiement régulier de cette annuité, le Conseil vote pour 30 ans, une imposition extraordinaire d'un produit correspondant, soit centimes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée le lendemain matin à 0430, et ont signé au registre :

(Handwritten signatures)
 P. Lasserre, J. Barbe, J. Fostier, M. Jean, G. Guillot, J. Fignrais, J. Massieu, J. Lasserre, J. Barbe, J. Fostier, M. Jean, G. Guillot, J. Fignrais, J. Massieu

Séance du conseil municipal du 8 Août 1951

Le an, mil neuf cent cinquante et un, le huit Août à 20^h30. Le conseil municipal de la ville de Rezé-Res-Nantes s'est réuni à l'hôtel de ville en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le maire, le 4 Août et conformément à la loi.

Ordre du jour.

- 1° Travaux d'aménagement sommaire du champ de foire de Pont-Rousseau, en vue de l'installation de marchés
- 2° Réparations obligatoires et préalables de canalisations d'eaux usées de l'école de garçons de Pont-Rousseau avant asphaltage de la cour.

Etaient présents : M. M. Rénézet, Maire
collet, adjoints.

M^{mes} et M^{rs} M. Glaplan, Fortun, Barlo, Casalis, Montéil,
Guilbeteau, Reau, Bontin arthur, Richard, Blancher, Guillard,
Gendroy, Redon, Carrand, Joseph, Buhin.

Absents excusés, mais ayant donné procuration pour
voter en leur nom : M^{rs} Carrand, Reau, Jauge, Elère, Mon-
nier, Marchais, J. B. Kervégan.

Absents excusés : M. Marrien, Felix.

" sans excuses : M^{me} Lapathu - M. Peigné.

Le Maire ouvre la séance et propose comme seci-
taire de séance M. Casalis qui accepte ces fonctions. Le
conseil à son tour ratifie la désignation de M. Casalis.

M^{rs} Jean Hal secrétaire général de la mairie donne
lecture du dernier procès-verbal qui est accepté sans
observations.

Déplacement provisoire du marché hebdomadaire de Pont-Rousseau.

M. Rénézet, Maire, fait l'historique de la question
Il rappelle que les municipalités précédentes avaient
déjà décidé que le marché futur et définitif de Pont-
Rousseau serait implanté sur le terrain communal
appelé : "Champ de foire" à Pont-Rousseau.

Tout récemment et à l'unanimité, le conseil mu-
nicipal avait approuvé le plan d'urbanisme sur lequel
le futur marché de Pont-Rousseau a vu son emplace-
ment définitif au champ de foire.

Le Maire continue : Si aujourd'hui, il règne une
certaine effervescence en égard à la décision rapide prise
par la Municipalité quant au déplacement du marché
de Pont-Rousseau elle résulte du fait que les Ponts et
chaussées ont invité le Maire à supprimer le marché
pendant la durée d'enlèvement des rails de la C^{ie}
des Grammays, et arrêt du marché sur la route
nationale ; carrefour. Pont-Rousseau - St Paul devant
avoir lieu inévitablement du fait que les adjudicataires
des travaux d'enlèvement des rails avaient reçu des

X des travaux



délais très serrés pour l'exécution de leurs travaux.

Aussi, pour le Maire et pour ses Adjointés, il n'y avait que deux solutions : soit supprimer totalement et provisoirement le marché durant toute la durée des travaux que l'on peut estimer normalement à près de trois mois, soit l'installer de suite sur l'emplacement du champ de foire, emplacement destiné à être le futur marché de Pont-Rouveau.

Dès que cette décision fut connue par le grand public et tout particulièrement par les marchands forains, ces derniers envoyèrent au Maire plusieurs requêtes s'opposant formellement à ce déplacement du marché disant que même provisoire, il nuirait à leurs commerces.

Ils finirent par créer un comité d'entente qui réuni le 12 Août 1951, en assemblée générale extraordinaire à Pont-Rouveau prit une résolution appelée : mémorandum. Dans ce mémorandum, tout en admettant cette fois-ci la nécessité d'un déplacement provisoire du marché du marché pendant la durée d'exécution des travaux de voirie prévus, ils demandaient un engagement formel et express du Maire s'engageant à ce que le déplacement provisoire ne se transforme sous aucun prétexte en déplacement définitif.

Par une nouvelle lettre en date de ce jour le comité d'entente et de défense des Professions non sédentaires de Hauts et de la Loire - Inférieure demande à nouveau au Maire de bien vouloir tenir compte des objections de leurs ressortissants contre le déplacement provisoire ou définitif du marché sur le champ de foire.

Le Maire continue : Je reconnais, que de prime abord, certains commerçants sédentaires peuvent estimer que le déplacement du marché leur enlèvera une clientèle de passage, mais, n'oublions pas qu'ici, l'intérêt général est en cause.

Il n'est d'ailleurs pas du tout prouvé que les commerçants sédentaires, en général soient à la longue lésés par le déplacement du dit marché.

En ce qui concerne tout particulièrement les marchands forains (non sédentaires), il précise que ces derniers peu-

ont fait leurs affaires aussi bien sur le nouvel emplacement que sur l'ancien. De plus, et s'ils peuvent émettre des avis, il n'est pas de mise à ce qu'ils envoient au maire des lettres qui ressemblent plutôt à des mises en demeure.

La parole est alors donnée à M^r Richard, conseiller municipal.

Il déclare: Aux précédents conseils municipaux, il n'y avait en somme pas d'opposition quant au déplacement du marché mais, depuis, de nombreuses réclamations se sont faites jour.

Bien entendu, je reconnais qu'il faut déplacer le marché au moins provisoirement, mais n'y a-t-il pas d'autres solutions que celles de l'échange de place? Peut-être un glissement du marché serait possible. Les Ponts et Chaussées accepteraient-ils une installation provisoire sur la nouvelle percée. (R.N. 23 et 137)?

M^r Bénézet répond, qu'il ne le croit pas.

Alors, c'est au tour de M^r Rignais, premier adjoint d'intervenir, il dit:

" Depuis vingt cinq ans tous les conseils municipaux ont demandé, le transfert du marché et cela pour éviter les accidents que risque de créer une circulation toujours de plus en plus intense sur cette route nationale formant l'unique sortie sud de Nantes.

Les conseils municipaux et notre conseil municipal d'aujourd'hui n'ont jamais voulu brimer les commerçants, bien au contraire, mais les routes nationales sont réservées, en priorité à la circulation et il est navrant de constater que dans cette route nationale sont situées trois écoles où plus de 1000 enfants ont des difficultés de circulation au moment de la sortie des classes. C'est donc uniquement l'intérêt général qu'il a en vue.

Il conclut: Je voterai donc pour le transfert provisoire du marché et je suis même pour un maintien définitif, étant entendu que, dans l'avenir, nous essayerons d'améliorer le marché selon nos moyens pour finalement réaliser un marché couvert digne de notre grande cité.

M^r Babier, conseiller municipal, admet aussi que



provisoirement et durant les travaux devrerie le marché soit transféré au Champ de foire. mais, selon lui et pour que ce marché finisse un jour devenu définitif, il faut un projet d'aménagement complet pour arriver au marché couvert que nous souhaitons tous voir un jour réalisé.

M^r Guillard, conseiller municipal, insiste également auprès du Maire pour que le marché définitif, si marché définitif il y a, soit complètement et totalement aménagé.

C'est au tour de M^r Arthur Boutin d'intervenir. Les controverses sont engagées et il pose les diverses questions suivantes :

Quel est votre projet d'aménagement sommaire ? Quels sont vos plans ? Quelle sera la fréquentation du dit marché ? Il y a plusieurs mois que nous parlons de l'enlèvement des rails et nous aurions pu prévoir l'installation du nouveau marché. Il ne faut pas faire de travaux provisoires grevant les finances communales qui ne serviraient à rien. A l'avenir, à son avis, la circulation sera plus facile une fois que sera levé l'actuel du marché quand les rails seront enlevés.

S'adressant au Maire, il continue : Les Fontaines et Chaussées vous ont-ils demandé à ce que le marché ne revienne plus à son emplacement actuel une fois les travaux de voirie exécutés ?

M^r Bénédet, répond : Pas du tout.

M^r Boutin signale encore que les travaux envisagés engouleront les recettes des droits de place pendant une année.

M^r Bénédet, Maire, reconnaît qu'il y aura des dépenses à faire, mais qu'il essaiera de faire en sorte qu'elles ne soient pas inutiles.

M^r Cavalis, conseiller municipal, s'étonne de tout le bruit fait sur cette affaire. Il critique tous les points soulevés par M^r Arthur Boutin. Une assez vive controverse s'élève alors avec M^r Boutin sur la perception des droits de place.

Le Maire conclut en demandant aux Conseillers

municipaux s'ils sont d'accord pour que le marché soit transféré au Champ de foire et que des travaux provisoires soient engagés en soulignant que le conseil municipal reconsidèrera la question du marché si l'expérience tentée ne s'avère pas concluante.

Il dit encore que, selon lui, les travaux provisoires peuvent être grosso-modo, estimés à 600.000 fr.

Avant de passer au vote le docteur Collet demande les raisons des forains militant contre le ~~projet~~ déplacement du marché. Il lui est répondu que les forains pensent que ce déplacement sera pour eux une diminution appréciable du chiffre d'affaires.

Le docteur Collet enchaîne :

"Ce n'est donc qu'une hypothèse et non pas une certitude" et pour lui aussi il faut de suite déplacer le marché.

La question suivante est alors mise aux voix par le Maire : déplacement de suite et provisoire du marché de St-Paul au Champ de foire, aménagement provisoire du dit terrain, ouverture d'un crédit de 600.000 fr sur les fonds libres de l'exercice en cours pour le financement des travaux.

21 voix se prononcent pour cette décision. Il y a trois abstentions.

Autrement dit, tous les conseillers présents votent pour le déplacement actuel du marché à l'exception de trois voix qui s'abstiennent.

Protestation contre le dépôt de gaz Butane de la 5^{ème} Lille - Bonnières et Colombes.

M. Arthur Boutin, en regard justement au transfert provisoire du marché, attire à nouveau l'attention du Maire sur le danger que présente pour les habitants de la Rue Victor Hugo, le projet d'extension du dépôt de gaz Butane de la société Lille - Bonnières et Colombes.

Le Maire en prend acte et dit que le conseil municipal sera tenu au courant des décisions prises par l'autorité préfectorale.



Le rapporteur de la commission d'enquête avait d'ailleurs conclu au rejet de la demande.

Réparations préalables des canalisations d'eau et de pluie de l'école publique de garçons de P^E Rousseau, avant asphaltage.

Le deuxième point de l'ordre du jour, après avoir été discuté et voté à l'unanimité. Pratiquement, le Maire est autorisé à faire faire à neuf toutes les canalisations d'eau de pluie et de ruissellement de l'école publique de garçons.

M^r Babin propose de capter par la même occasion les eaux de pluie du bâtiment abritant le personnel enseignant.

Pare ailleurs le conseil municipal invite l'Administration à étudier la possibilité de faire aboutir ce nouveau usage dans la rue Jean Jaurès, pour rejoindre le tout à l'égout, canalisation des eaux de pluies.

Acceptation des plans ayant trait à l'aménagement de la place Sémard et à l'implantation d'une aubette.

Avant de se séparer, le conseil municipal examine les plans soumis par l'Administration (dressés par M^r G.B. Marchais, adjoint) concernant, d'une part, l'aménagement et la transformation en square public de la place Sémard de P^E Rousseau, et deuxièmement l'implantation sur le dit square d'une aubette destinée aux usagers des autobus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22^h 30, et ont été signés au registre.

Babin
 Goutin
 L. Louchet
 P. P. P.
 P. P. P.
 H. Jean
 J. Lignou